

La législation européenne et sa mise en œuvre pour garantir à chacun le droit à respirer un air sain

Paris, 19 mai 2017

**UP
GRADE**
YOUR LEGAL
EXPERTISE

**Environmental
Law**



Avec la participation de

Jean-Marc Sauv , Vice-pr sident du Conseil d'Etat, Paris

Intervenants

Ion Codescu, Chef de l'Unit  « Mise en œuvre environnementale », DG Environnement, Commission europ enne, Bruxelles

Jean-Philippe Rageade, Directeur adjoint de l'Acad mie de droit europ en (ERA), Tr ves

Ludwig Kr mer, Derecho y Medio Ambiente, Madrid ; ClientEarth, Bruxelles

Luc Lavrysen, Juge   la Cour Constitutionnelle de Belgique ; Pr sident du Forum des juges de l'Union europ enne pour l'environnement (EUFJE) ; Directeur du centre du droit de l'environnement de l'universit  de Gand

Christine Maug e, Pr sidente de la 7 me chambre de la section du contentieux du Conseil d'Etat Paris

Ole W. Pedersen, Ma tre de conf rence, Facult  de droit de Newcastle, Universit  de Newcastle sur la Tyne

Christoph Sobotta, R f rendaire au Cabinet de l'avocat g n ral Juliane Kokott, Cour de Justice de l'UE, Luxembourg

Fran ois-Guy Tr bulle, Professeur   l'Universit  Paris 1 Panth on Sorbonne, SERDEAUT

Principaux th mes

- Le droit   respirer un air sain dans la l gislation europ enne et la jurisprudence de la Cour de justice de l'UE
- Le droit   un air sain dans la Convention europ enne des droits de l'homme et la jurisprudence de la CEDH
- Qui peut intenter une action en justice pour faire valoir le droit   un air sain ?
- Le droit d'acc der   l'information et de participer aux d cisions affectant la qualit  de l'air
- L'action de la Commission europ enne pour faire respecter le droit   un air sain – la proc dure d'infraction

Langues
anglais, fran ais
(avec traduction simultan e)

R f rence
417D14

Organisateurs
Acad mie de droit europ en (Monika Zelinski) en coop ration avec le Conseil d'Etat



Avec le soutien du programme Erasmus+ de l'Union europ enne



La législation européenne et sa mise en œuvre pour garantir à chacun le droit à respirer un air sain

Vendredi 19 mai 2017

8h30 Arrivée et enregistrement des participants

9h00 **Allocutions de bienvenue**

Jean-Marc Sauvé

Jean-Philippe Rageade

I. LE DROIT A UN AIR SAIN DANS LA LEGISLATION DE L'UE

9h15 **Le droit à un air sain dans le droit européen de l'environnement – la directive sur la qualité de l'air**

Ole W. Pedersen

9h45 Discussion

10h00 **Les entreprises et le droit à un air sain**

François-Guy Trébulle

10h30 Discussion

10h45 Pause-café

11h15 **Le droit à un air sain dans la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE)**

- Commission v Allemagne.
- L'affaire Janecek
- ClientEarth v United Kingdom

Christoph Sobotta

11h45 Discussion

12h00 **Le droit à un air sain dans la Convention européenne des droits de l'homme et dans la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH)**

- L'article 8 (1) de la Convention
- Les droits environnementaux dans la jurisprudence de la CEDH
- Les droits environnementaux dans le dialogue entre la CEDH et la CJUE

Christine Maugüé

12h30 Discussion

12h45 Pause-café

Objectif

Le but de cette conférence est de partager des analyses et de nourrir le débat sur les droits environnementaux fondamentaux et leur respect au niveau européen et national, au travers de l'exemple du droit à un air sain.

Pour qui ?

Juges, avocats, autorités de contrôle et fonctionnaires travaillant sur des questions environnementales

Lieu

Conseil d'État, Palais Royal, Paris

Vos interlocutrices pour cette formation



Monika Zelinski
Chef de section adjoint
E-Mail: mzelinski@era.int



Barbara Hense
Assistante
E-Mail: bhense@era.int

II. FAIRE RESPECTER LE DROIT A UN AIR SAIN

- 14h00 **Qui peut intenter une action en justice pour faire valoir le droit à un air sain ?**
- Les droits procéduraux en matière environnementale
 - L'accès à la justice dans les affaires environnementales après les décisions de la Cour de Justice du 13 janvier 2015
- Luc Lavrysen*
- 14h45 Discussion
- 15h00 **L'accès à l'information et la participation du public au processus décisionnel affectant la qualité de l'air**
- La directive sur la qualité de l'air
 - La participation du public au processus décisionnel en matière d'environnement
- Ludwig Krämer*
- 15h45 Discussion
- 16h00 Pause-café
- 16h30 **L'action de la Commission européenne pour faire respecter le droit à un air sain – la procédure d'infraction**
- Ion Codescu*
- 17h00 Discussion
- 17h15 Fin de la conférence

Pour les actualisations du programme : www.era.int
Le programme peut faire l'objet de modifications.

CPD

Les programmes de l'ERA répondent aux exigences de la formation professionnelle continue (CPD). Cet événement représente 9 heures de CPD.

Événements à venir

Conférence annuelle sur le droit européen de l'environnement 2017
Trèves, 30-31 mars 2017

Cours d'été sur le droit européen de l'environnement
Trèves, 26-30 juin 2017

e-Présentations en droit européen de l'environnement

Lack of Transparency in the EU Environmental Legislative Process
Anaïs Berthier

Harmonising Car Emissions, Air Quality and Fuel Quality Standards in the Wake of the VW Scandal: How to Square the Circle?
Nicolas de Sadeleer

Enforcement of Environmental Law: New Tendencies in Access to Justice
Darren Abrahams

Access to Justice in Environmental Law – National Cases
Matthias Keller

Recent Developments in CJEU Case Law on REACH, Nature Conservation and Climate Change
Christoph Sobotta

Obligations Related to the Transboundary Impact of Energy Sector Projects: Recent Developments under the Aarhus and Espoo Conventions
Jerzy Jendroska

www.era.int/elearning

Formulaire d'inscription

La législation européenne et sa mise en œuvre pour garantir à chacun le droit à respirer un air sain

Paris, 19 mai 2017 / Référence : 417D14/bhe



Inscription

Fax: +49 (0) 651 93737-773

E-mail: info@era.int

Inscription en ligne:
www.era.int/?126801&fr

Adresse postale :
ERA
Postfach 1640
D-54206 Trier

Lieu

Conseil d'Etat, Palais Royal, Paris

Langues

Français, anglais
(with simultaneous interpretation)

Contact

Barbara Hense
Assistante
bhense@era.int
+49 651 93737120

Je souhaite m'inscrire pour l'événement ci-dessus.

Veuillez mettre à jour mes coordonnées Mes coordonnées sont exactes Merci de supprimer mon adresse

VEUILLEZ REMPLIR CE FORMULAIRE EN MAJUSCULES SVP:

Titre Mme M Autre

Prénom

Nom

Société

Département Tel.

E-Mail

N° et rue

CP et lieu Pays

Langue pour le séminaire: français anglais

Frais de participation

Frais	Standard	UE & fondateurs de l'ERA*	Jeunes avocats & autres groupes **
Inscription avant le 19/04/2017	€ 441.00 <input type="checkbox"/>	€ 264.00 <input type="checkbox"/>	€ 330.00 <input type="checkbox"/>
Inscription après le 19/04/2017	€ 490.00 <input type="checkbox"/>	€ 294.00 <input type="checkbox"/>	€ 367,50 <input type="checkbox"/>

* UE & fondateurs de l'ERA

- au personnel des institutions et organes de l'Union européenne
- au personnel des co-fondateurs de l'ERA, à savoir : la République Fédérale d'Allemagne et ses Länder, l'Autriche, la Bulgarie, la Chypre, l'Espagne, l'Ecosse, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République Tchèque, la Roumanie, le Royaume-Uni, la Slovaquie, la Slovénie, la Suède et la Ville de Trèves
- Fellows of the European Law Institute

** Jeunes avocats & autres groupes

- aux jeunes juristes jusqu'à 30 ans inclus (important : Prière de joindre une copie de votre carte d'identité)
- aux collaborateurs d'universités ou d'établissements scientifiques assimilés exerçant cette activité à titre principal
- aux collaborateurs d'organisations caritatives
- lors de l'inscription simultanée par la même organisation d'un minimum de trois employés pour le même séminaire

Mode de paiement

- Carte de crédit Pour un règlement par carte de credit passez par notre site : www.era.int/?126801&fr
- Chèque Chèque n° _____
- Virement bancaire

Je fais un virement sur le compte de l'ERA à la Deutsche Bundesbank Saarbrücken :
IBAN: DE145900 00 00 58501900 – BIC: MARKDEF1590

Important: Veuillez indiquer votre nom et le n° de séminaire sur le formulaire de virement.

Par ma signature je confirme ma participation et j'accepte les conditions générales: www.era.int/noticialegale

Lieu, Date

Signature